

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
DES CANTONS DE VALENCE -
MOISSAC - PUYSMIROL**

**Rapport annuel
sur le Prix et la Qualité du Service
public de l'eau potable**

Exercice 2011



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice
présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs
peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

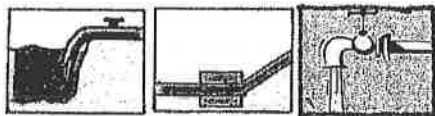
Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service.....	4
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	4
1.2.	Mode de gestion du service	4
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1).....	5
1.4.	Nombre d'abonnés.....	5
1.5.	Eaux brutes	Erreur ! Signet non défini.
1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau	Erreur ! Signet non défini.
1.5.2.	Achats d'eaux brutes.....	Erreur ! Signet non défini.
1.6.	Eaux traitées.....	7
1.6.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2010.....	7
1.6.2.	Production	7
1.6.3.	Achats d'eaux traitées	7
1.6.4.	Volumes vendus au cours de l'exercice	8
1.6.5.	Autres volumes.....	8
1.6.6.	Volume consommé autorisé	8
1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	8
2.	Tarification de l'eau et recettes du service	9
2.1.	Modalités de tarification	9
2.2.	Facture d'eau type (D102.0)	10
2.3.	Recettes	12
3.	Indicateurs de performance	13
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	13
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2).....	14
3.3.	Indicateurs de performance du réseau.....	15
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3)	15
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3).....	15
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3).....	16
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	16
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	16
3.5.	Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1).....	Erreur ! Signet non défini.
3.6.	Délai maximal d'ouverture des branchements(D151.0 et P152.1).....	Erreur ! Signet non défini.
3.7.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)	Erreur ! Signet non défini.
3.8.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)	Erreur ! Signet non défini.
3.9.	Taux de réclamations (P155.1)	Erreur ! Signet non défini.
4.	Financement des investissements.....	18
4.1.	Branchements en plomb.....	18
4.2.	Montants financiers.....	18
4.3.	État de la dette du service	18
4.4.	Amortissements	18
4.5.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service	18
4.6.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	19
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	20
5.1.	Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P109.0).....	20
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	20
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	21

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

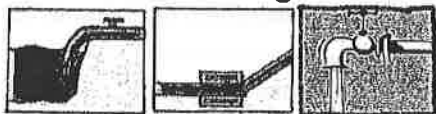
- Nom de la collectivité : SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DES CANTONS DE VALENCE - MOISSAC - PUymiROL
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : SIVU
- Compétences liée au service :

	Oui	Non
Production	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Protection du point de prélèvement ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Traitement ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Transfert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stockage ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

(1) A compléter

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : BOUDOU, BOURG-DE-VISA, BRASSAC, CASTELSAGRAT, CLERMONT-SOUBIRAN, DURFORT-LACAPELETTE, ESPALAIS, GASQUES, GOLFECH, GOUDOURVILLE, GRAYSSAS, LAMAGISTERE, MALAUSE, MOISSAC, MONTESQUIEU, MONTJOI, PERVILLE, POMMEVIC, SAINT-CLAIR, SAINT-NAZAIRE-DE-VALENTANE, SAINT-PAUL-D'ESPIS, SAINT-VINCENT-LESPINASSE, VALENCE D AGEN
- Existence d'une CCSPL Oui Non
- Existence d'un schéma de distribution Oui, date d'approbation * : Non
- Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation * : Non

1.2. Mode de gestion du service

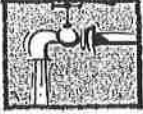


Le service est exploité en régie
 régie avec prestataire de service

* Approbation en assemblée délibérante

- régie intéressée
- gérance
- délégation de service public : affermage
- délégation de service public : concession

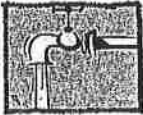
1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 9 943 habitants au 31/12/2011 (9 943 au 31/12/2010).

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

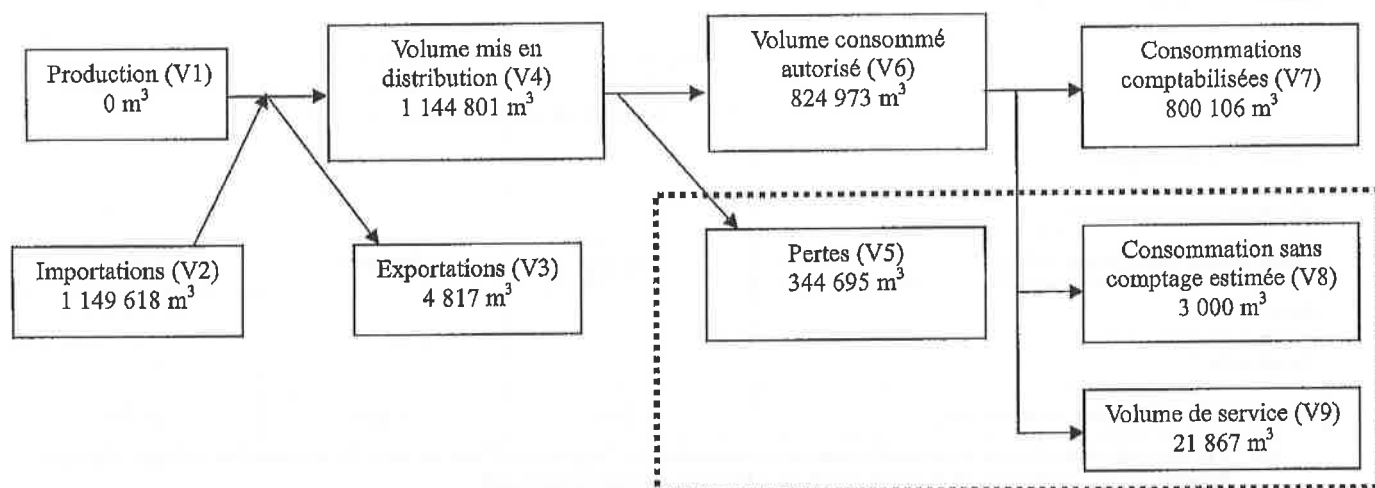
Le service public d'eau potable dessert 6 191 abonnés au 31/12/2011. (6 143 au 31/12/2010).

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

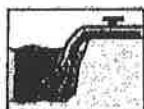
Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2010	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2011	Nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2011	Nombre total d'abonnés au 31/12/2011	Variation en %
BOUDOU	348	346	6	352	+1.13%
BOURG-DE-VISA	36	35	1	36	0%
BRASSAC	115	113	2	115	0%
CASTELSAGRAT	393	363	32	395	+0.5%
CLERMONT-SOUBIRAN	202	192	9	201	-0.4%
DURFORT-LACAPELETTE	450	437	12	449	-0.2%
ESPALAIS	172	168	5	173	+0.5%
GASQUES	231	224	8	232	+0.4%
GOLFECH	500	493	18	511	+2.1%
GOUDOURVILLE	333	332	9	341	+2.3%
GRAYSSAS	82	78	3	81	-1.2%
LAMAGISTERE	656	650	9	659	+0.4%
MALAUSE	565	560	10	570	+0.8%
MOISSAC	241	232	14	246	+2%
MONTESQUIEU	402	392	10	402	0%
MONTJOI	148	147	5	152	+2.6%
PERVILLE	87	86	2	88	+1.1%
POMMEVIC	299	288	14	302	+1%
SAINT-CLAIR	140	138	2	140	0%
SAINT-NAZAIRE-DE-VALENTANE	198	194	4	198	0%
SAINT-PAUL-D'ESPIS	351	337	16	353	+0.5%
SAINT-VINCENT-LESPINASSE	131	127	4	131	0%
VALENCE D'AGEN	63	63	1	64	+ 1.59 %
Total	6 143	5995	196	6 191	+ 0.78 %

1.5. Eaux traitées

1.5.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2011

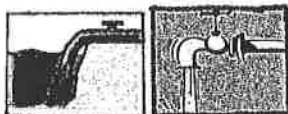


1.5.2. Production



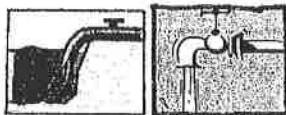
Le service a 0 stations de traitement.

1.5.3. Achats d'eaux traitées



Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2010 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2011 en m ³	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2010
SAUR Malause USINE	792022	690230	-12.85 %	
SAUR Valence PROUXET	382474	443482	+ 15.95 %	
SAUR Villeneuve Laspeyres	2612	2691	+ 3.02 %	
SAUR Valence Pont de Roux	18206	0	-100.00 %	
SAUR Malepeyre Durfort	3302	9960	+ 192.55 %	
Total d'eaux traitées achetées (V2)	1198616	1198616	+4.38 %	—

1.5.4. Volumes vendus au cours de l'exercice

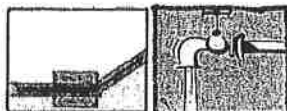


Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2010 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2011 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾		—	— %
Abonnés non domestiques	0	—	— %
Total vendu aux abonnés (V₇)	792 022	800 106	+ 1.02 %
Service de ⁽²⁾			
Service de ⁽²⁾			
Total vendu à d'autres services (V₃)	6 202	4 817	- 28.7%

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

(2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.

1.5.5. Autres volumes



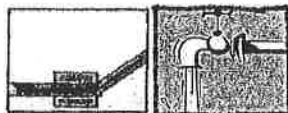
	Exercice 2010 en m ³ /an	Exercice 2011 en m ³ /an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	3 000	3 000	0 %
Volume de service (V9)	21 867	21 867	0 %

1.5.6. Volume consommé autorisé



	Exercice 2010 en m ³ /an	Exercice 2011 en m ³ /an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	816 889	824 973	+ 1 %

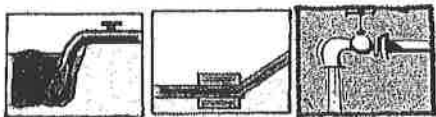
1.6. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 690 kilomètres au 31/12/2011 (690 au 31/12/2010).

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2011 et 01/01/2012 sont les suivants :

Frais d'accès au service : 30 € au 01/01/2011
30 € au 01/01/2012

Tarifs		Au 01/01/2011	Au 01/01/2012
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	47,50 €	50,12 €
	Abonnement ⁽¹⁾ DN __30mm ou plus__	84,50 €	89,14 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	De 0 à 120 m ³	1,15 €/m ³	1,21 €/m ³
	De 120 m ³ à __X__ m ³	1,15 €/m ³	1,21 €/m ³
Autre : _____		€	€
Part du délégataire			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement ⁽¹⁾ y compris location du compteur	0 €	0 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	De 0 à 120 m ³	0 €/m ³	0 €/m ³
	De 120 m ³ à ____ m ³	0 €/m ³	0 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0 €/m ³	0,0815 €/m ³
	Pollution domestique 1 (Agence de l'Eau)	0,204 €/m ³	0,293 €/m ³
	Pollution domestique 2 (Agence de l'Eau)	0,255 €/m ³	0,293 €/m ³
	VNF Prélèvement	____ €/m ³	____ €/m ³

⁽¹⁾ Rajouter autant de lignes que d'abonnements

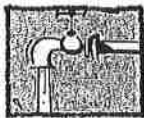
⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les

communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 26/10/2010 effective à compter du 26/10/2010 fixant les tarifs du service d'eau potable
- Délibération du 14/10/2008 effective à compter du 14/10/2008 fixant les frais d'accès au service
- Délibération du ___/___/___ effective à compter du ___/___/___ fixant ...
- Délibération du ___/___/___ effective à compter du ___/___/___ fixant ...

2.2. Facture d'eau type (D102.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2011 et au 01/01/2012 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2011 en €	Au 01/01/2012 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	47,50	50,12	+5.52 %
Part proportionnelle	138,00	145,20	+5.22 %
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	185,50	195,32	+5.29 %
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	0,00	—	— %
Part proportionnelle	0,00	0,00	— %
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	0,00	0,00	— %
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	0,00	9.78	— %
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	30,60	35.16	14.90 %
VNF Prélèvement :	0,00	—	— %
Autre :	—	—	— %
TVA	11,89	13.21	+11.10 %
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	42,03	44.94	+6.92 %
Total	227.99	253.47	+11.18 %
Prix TTC au m³	1.89	2.11	+11.64 %

ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.

Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2011 en €/m ³	Prix au 01/01/2012 en €/m ³
BOUDOU	1.85	2.11
BOURG-DE-VISA	1.85	2.11
BRASSAC	1.85	2.11
CASTELSAGRAT	1.85	2.11
CLERMONT-SOUBIRAN	1.85	2.11
DURFORT-LACAPELETTE	1.85	2.11
ESPALAIS	1.85	2.11
GASQUES	1.85	2.11
GOLFECH	1.89	2.11
GOUDOURVILLE	1.85	2.11
GRAYSSAS	1.85	2.11
LAMAGISTERE	1.89	2.11
MALAUSE	1.89	2.11
MOISSAC	1.89	2.11
MONTESQUIEU	1.85	2.11
MONTJOI	1.85	2.11
PERVILLE	1.85	2.11
POMMEVIC	1.85	2.11
SAINT-CLAIR	1.85	2.11
SAINT-NAZAIRE-DE-VALENTANE	1.85	2.11
SAINT-PAUL-D'ESPIS	1.85	2.11
SAINT-VINCENT-LESPINASSE	1.85	2.11
VALENCE D AGEN	1.89	2.11

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

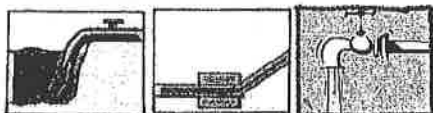
La facturation est effectuée avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

Les volumes facturés au titre de l'année 2011 sont de 800 106 m³/an (792 022 m³/an en 2010).

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

2.3. Recettes



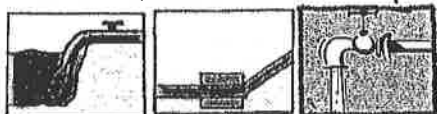
Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2010 en €	Exercice 2011 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	1 339 961	1 465 709	+ 9,38
<i>dont abonnements</i>			
Recette de vente d'eau en gros	5 245	2994	-42,92 %
Recette d'exportation d'eau brute			
Régularisations des ventes d'eau (+/-)			
Total recettes de vente d'eau	1 345 206	1 470 954	+ 8,57
Recettes liées aux travaux	163 922	120 192	- 36,38
Contribution exceptionnelle du budget général			
Autres recettes (préciser)			
Total autres recettes			
Total des recettes	28543.34	30598.49	+ 7.20

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2011 : 30598.49 € (28543.34 € au 31/12/2010).

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2010	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2010	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2011	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2011
Microbiologie	56	3	55	4
Paramètres physico-chimiques	56	0	62	0

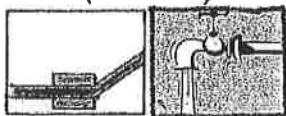
Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} \times 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2010	Taux de conformité exercice 2011
Microbiologie (P101.1)	94,64%	92,7%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100%	100%

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2)



Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable et du suivi de son évolution.

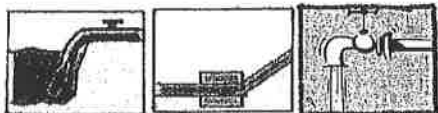
La note 20 est atteinte en ayant un plan couvrant au moins 95% du réseau mis à jour au moins une fois par an. Si ces 20 premiers points sont obtenus, d'autres points sont attribués en fonction des informations reportées sur les plans ou des procédures de suivi mises en place. La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100, avec le barème suivant :

		Exercice 2010	Exercice 2011
0	pas de plan du réseau ou plans couvrant moins de 95 % du linéaire estimé		
10	existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de desserte	Oui	Oui
+ 10	mise à jour du plan au moins annuelle	Oui	<u>Oui</u>
Les 20 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :			
+ 10	informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau)	Oui	Oui
+ 10	connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	Oui	Oui
+ 10	localisation et description des ouvrages annexes (vannes, ventouses, compteurs...) et des servitudes	Oui	Oui
+ 10	localisation des branchements sur la base du plan cadastral	Oui	Oui
+ 10	localisation et identification des interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement)	Oui	Oui
+ 10	existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des branchements	Non	Non
+ 10	existence d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé et estimatif sur 3 ans)	Non	Non
+ 10	mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	Non	Non
Les grands ouvrages – réservoir, stations de traitement, pompages, ... – ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice.			

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service pour l'année 2011 est 70 (70 en 2010).

3.3. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

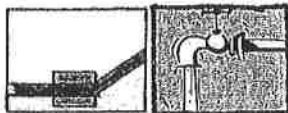
$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu sur volume mis en distribution vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_1}{V_4}$$

	Exercice 2010	Exercice 2011
Rendement du réseau en %	78%	72,2%
Volume vendu sur volume mis en distribution en %	0,77%	0,69%

3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

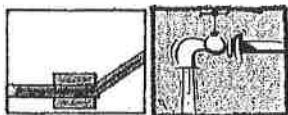


Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2011, l'indice linéaire des pertes est de 1,36 m³/j/km (0,9 en 2010).

3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

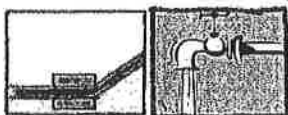


Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_d - V_b}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2011, l'indice linéaire des pertes est de 1,26 m³/j/km (0,8 en 2010).

3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Linéaire renouvelé en km	N c	N c	2	1,8	1,8	1,8

Au cours des 4 dernières années, 7,4 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2011, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 1,8 % (1,8% en 2010).

3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)

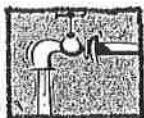
100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2011, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 40 % (40 % en 2010).

4. Financement des investissements

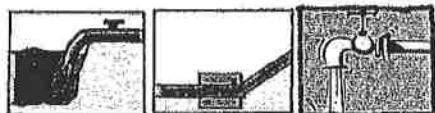
4.1. Branchements en plomb



La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

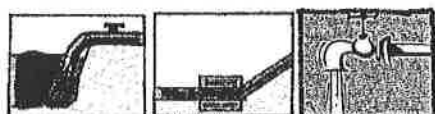
Branchements	Exercice 2010	Exercice 2011
Nombre total des branchements	6143	6200
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	50	60
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	1360	1300
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements	0,008%	0.009%
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	22%	20%

4.2. Montants financiers



	Exercice 2010	Exercice 2011
Montants financier HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	188221.90 €	117872.65 €
Montants des subventions en €	73502.54	83463.28
Montants des contributions du budget générales en €		

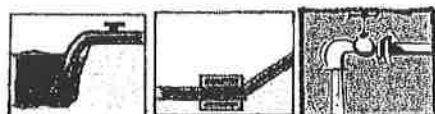
4.3. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2010 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2010	Exercice 2011
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	116941.16	107810.69
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	9130.47
	en intérêts	3508.23

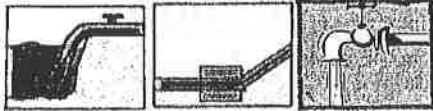
4.4. Amortissements



Pour l'année 2011, la dotation aux amortissements a été de 121 787.39 € (123 127.13 € en 2010).

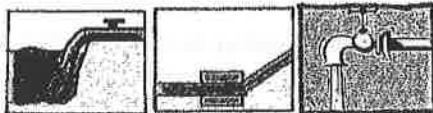
4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du

service à l'utilisateur et les performances environnementales du service



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
2011-2012 Schéma directeur en cours		

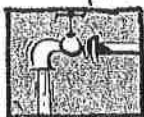
4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
En fonction du résultat du schéma directeur en cours		

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité (P109.0)



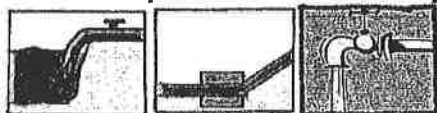
Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créances à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2011, le service a reçu 3 demandes d'abandon de créances et en a accordées 3. 255,56 € ont été abandonnés et/ou versés à un fond de solidarité, soit 0,0003 €/m³ pour l'année 2011 (0,0011 €/m³ en 2010).

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en places dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €
NEANT	

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2010	Exercice 2011
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	9 943	9 943
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	1,89€	2.11€
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	2 MOIS	2 MOIS
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	94.64%	92.7%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	100%
P103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	70	70
P104.3	Rendement du réseau de distribution	78%	72,2%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	0.9	1.36
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	0.8	1.26
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	1.8	1.8
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	40	40
P109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	882.10 €	255.56 €

